Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

La retraite du chef d'entreprise

Base, complémentaire, trimestres, statut, dividendes, rachats et PER : comprendre et piloter sa retraite de dirigeant.

Retraite | Chefs d'entreprise | Édition 2027

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Le calcul de votre pension

02 Statut et rémunération

03 Âge et trimestres

04 Les leviers

05 La check-list

06 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Vous vous rémunérez surtout en dividendes.
- Vous hésitez entre SAS et SARL pour votre rémunération.
- Vous approchez de la retraite et voulez vérifier vos droits.

LE MOT D'ALEXIS

La retraite du dirigeant est rarement pensée au moment où l'on fixe sa rémunération. Pourtant, chaque arbitrage entre salaire et dividendes, chaque choix de statut, laisse une trace définitive sur le relevé de carrière.

Ce guide vous donne les règles pour décider en connaissance de cause.

L'essentiel en une page

- **Base** : 50% du salaire moyen des 25 meilleures années, plafonné au PASS.
- **Complémentaire** : Agirc-Arrco pour l'assimilé salarié, RCI pour le TNS.
- **4 trimestres** avec environ 7 300€ de rémunération brute par an.
- **Dividendes** : aucun droit à la retraite (hors fraction cotisée en SARL).
- **Réforme** : 172 trimestres à partir de la génération 1966, taux plein automatique à 67 ans.

01

Le calcul de votre pension

Étage	Formule
Base	Salaire moyen des 25 meilleures années (plafonné au PASS) × 50% × trimestres / trimestres requis
Complémentaire Agirc-Arrco	Points (6,20% jusqu'au PASS, 17% au-delà, ÷ 20,1877€) × 1,4587€
Complémentaire RCI	Cotisations (7% puis 8%) × rendement de 6,2%

Exemple

Un président de SAS payé 60 000€ brut pendant 20 ans, après 20 ans de salariat à 35 000€, peut espérer environ 2 600€ brut par mois avec 160 trimestres sur 172. En TNS, à revenu égal, la complémentaire serait sensiblement plus faible.

02

Statut et rémunération

	Assimilé salarié	TNS
Coût des cotisations	Élevé (environ 80% du net)	Plus faible (environ 45% du net)
Retraite complémentaire	Plus élevée	Plus faible
Indemnités en arrêt maladie	Régime général	Régime des indépendants
Épargne retraite	PER individuel, collectif, obligatoire	PER individuel, plafond TNS

Raisonner à coût égal

Comparer les deux statuts à rémunération égale avantage l'assimilé salarié. À coût égal pour la société, l'économie de cotisations du TNS placée sur un PER change souvent la conclusion.

03

Âge et trimestres

Génération	Âge légal	Trimestres
1964	62 ans et 9 mois	170
1965 (avril à décembre)	63 ans	171
1966	63 ans et 3 mois	172
1969 et après	64 ans	172

Taux plein automatique à 67 ans. Suspension issue de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, applicable aux pensions prenant effet à compter du 1er septembre 2026.

04

Les leviers

- **Rémunération minimale** pour valider 4 trimestres chaque année.
- **Rachat de trimestres** : jusqu'à 12, coût déductible.
- **PER individuel** : déduction jusqu'à 10% des revenus, ou plafond spécifique TNS.
- **PER collectif et obligatoire** pour le président de SAS, financés par la société.
- **Relevé de carrière** : à vérifier tous les 5 ans sur info-retraite.fr.

05

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] J'ai téléchargé mon relevé de carrière sur info-retraite.fr.
- [ ] Je valide 4 trimestres chaque année.
- [ ] Je connais le nombre de trimestres requis pour ma génération.
- [ ] J'ai comparé ma retraite en TNS et en assimilé salarié à coût égal.
- [ ] J'ai étudié le rachat de trimestres si j'ai fait des études supérieures.
- [ ] J'ai un PER adapté à mon statut.
- [ ] Je sais que mes dividendes ne me donnent aucun droit à la retraite.

06

Les erreurs à éviter

1. **Se payer uniquement en dividendes**
   Aucun trimestre, aucun point : le trou est définitif.

2. **Comparer les statuts à rémunération égale**
   À coût égal pour la société, la conclusion peut s'inverser.

3. **Ne jamais vérifier son relevé de carrière**
   Les erreurs se corrigent mieux tôt que la veille du départ.

4. **Racheter des trimestres sans calcul**
   Le coût n'est rentable que s'il évite une décote ou avance le départ.

5 **Compter uniquement sur la retraite obligatoire**

Au-delà du PASS, le taux de remplacement chute fortement.

ET MAINTENANT ?

Chiffrez votre retraite de dirigeant

On analyse votre relevé de carrière, on simule votre retraite selon vos choix de rémunération et on construit le complément adapté.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/retraite-chef-entreprise.html

Sources officielles

- CMS Francis Lefebvre : suspension de la réforme des retraites dans la LFSS 2026
  https://cms.law/fr/fra/legal-updates/plfss-pour-2026-une-lettre-rectificative-pour-suspendre-la-reforme-des-retraites
- Conseil d'orientation des retraites : rapport annuel 2026, effets de la suspension
  https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2026-06/RA_Part1_Chap2.pdf
- La finance pour tous : revalorisation du point Agirc-Arrco au 1er novembre 2026
  https://www.lafinancepourtous.com/2026/10/19/retraites-complementaires-agirc-arrco-hausse-de-14-au-1er-novembre-2026/
- Assurance retraite : fiche statistique du régime complémentaire des indépendants
  https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/app/uploads/2026/02/Fiche-stock_Regime-complementaire-_TI_2025.pdf
- Legisocial : calcul des points de retraite complémentaire 2026
  https://www.legisocial.fr/calculettes-gratuites/calcul-points-retraite-1er-janvier.html
- Info-retraite.fr : relevé de carrière et simulateur officiel M@rel
  https://www.info-retraite.fr/

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs.

Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les estimations sont indicatives ; seul votre relevé de carrière permet un calcul précis.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.